

- Poissons / viandes non transformés dans tous les rayons
- Produits « en nombre »
- Glaces et sorbets
- Viennoiseries et autres desserts non à base de produits laitiers
- Boissons alcoolisées
- Pâtes, riz, féculents et autres produits de base vendus au rayon épicerie
- Tout produit non alimentaire

Liste établie par la Commission Nationale des Titres Restaurant (CNTR), valable pour tout format de titre-restaurant (papier, carte, paiement mobile). Chaque établissement se réserve le droit d'accepter les différents titres-restaurant, et effectue automatiquement en caisse le filtre des articles qu'il autorise à régler en titres-restaurant, sur la base de la liste CNTR.